



LE SYNDICALISTE MILITANT FO

XIX^{ème} CONGRES FÉDÉRAL
Du 07 au 09 juin 2012
RONCE LES BAINS (17)



N°221

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 19 Mars 2012

Chômage Partiel : Négociations... néant !

L'accord de 2009 devant pendre fin en Juin de cette année, l'Union des Industries Chimiques (UIC) a convoqué les Organisations Syndicales afin de « proroger » l'accord Chômage Partiel dans la branche Chimie.

Il est clair que l'UIC ne souhaitait pas renégocier quoi que ce soit dans cet accord, ni même en améliorer son contenu, si ce n'est quelques agencements à la marge, sans modifier l'équilibre.

**Dans la branche Chimie, c'est ça le dialogue social !
On ne négocie plus, on ajuste !**

Déjà en 2009, FORCE OUVRIÈRE n'avait pas signé cet accord, principalement pour les raisons suivantes :

- ☛ L'UIC avait considéré que certains salariés touchaient plus au chômage partiel qu'en étant en activité (or jamais l'UIC n'a pu apporter la preuve de ses dires), et a donc diminué dans son accord l'indemnisation de 100 % à un passage entre 74 et 95,8 %, ce que nous avons considéré comme un recul,
- ☛ L'obligation pour les salariés concernés d'épuiser tous leurs congés payés, repos compensateurs et récupérations acquises, ainsi que l'intégralité des journées de Réduction du Temps de Travail (RTT),
- ☛ La perte des heures "perdus" en raison de difficultés d'approvisionnement en énergie ou en matières premières résultant d'un quelconque conflit collectif.

Aujourd'hui, ces points "litigieux" restent d'actualité.

Seul un décret apporte un changement : *les employeurs n'ont plus besoin de faire une demande préalable à la préfecture avant la mise au chômage partiel des salariés. Désormais, les patrons adresseront des demandes d'allocation spécifiques après la mise au chômage partiel.*

Toujours est-il que des patrons opportunistes n'auront aucun scrupule à bénéficier d'une allocation gouvernementale spécifique et substantielle, sur un contingent annuel autorisé de chômage partiel à 1000 heures par salarié, pour l'ensemble de la branche.

Voilà une affaire rondement menée, et repartie pour trois ans !

ORGANE DE LA FÉDÉCHIMIE C.G.T.F.O.

**ATOME CAOUTCHOUC CUIRS ET PEAUX CHIMIE PÉTROLE PLASTIQUES TEXTILES VERRE
60, RUE VERGNIAUD 75640 PARIS CEDEX 13 ☎: 01 45 80 14 90 - 📠: 01 45 80 08 03**

Email : fedechimie_cgtfo@wanadoo.fr - <http://www.fedechimie-cgtfo.com>